

Séance du 25 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est assemblé, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Hervé DARETTE, Maire.

Date de la convocation : 16.02 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : DARETTE Hervé – LUCAS Stéphane – MONTAUT Gisèle - WARRYN Patrick – DELAS Christian – DUPRAT Margaux – SOLER Claire - BROSSARD Corinne – PATRU André – PAU Christian – FLOWER Mélissa – TOUYA Danièle- LOPEZ Bernard

ABSENTS EXCUSES : FEDERICI Mélanie – LABORDE Jocelyne

Mme MONTAUT Gisèle entre en séance à 19 h 30 au cours de la présentation du compte administratif 2020.

Ordre du jour

- Vote du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation des résultats du compte administratif 2020
- Vote des subventions 2021
- Travaux d'accessibilité personnes à mobilité réduite dans l'enceinte de l'aire multi-sports
- Cadre terrain de pétanque
- Remplacement des défibrillateurs
- Convention avec le Syndicat Eaux et Assainissement des Trois Cantons d'ARTIX pour l'extension du réseau d'assainissement collectif sur les voies communales dites Cami deus Banius et Chemin du Moulin de Haut
- Site de la Commune : abonnement au module « statistiques » auprès de ATELIER-111
- Indemnisation sinistre par l'assurance SMACL concernant la destruction d'un abribus en bordure de la RD n° 817 suite à un choc de véhicule
- Avis sur une demande d'aide pour le remplacement d'un portail en ferronnerie
- Election du 4^{ème} délégué au Syndicat de Regroupement Pédagogique de Labastide-Cézéracq et Labastide-Monréjeau
- Questions diverses

Secrétaire de séance : DUPRAT Margaux

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune le Droit de Prémption Urbain, Monsieur le Maire indique qu'il a renoncé à la préemption sur la parcelle non bâtie cadastrée section AB numéros 378 d'une superficie de 93 ca, situées 16 Carrère de Cap Sus appartenant à Mme BORDENAVE Agnès (vente à Mr RAMEAUX Julien et Mme LECHANTRE Julia).

1

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2020 établi par le receveur municipal.

Les résultats de clôture des deux sections sont conformes et égaux à ceux du compte administratif.

-section d'investissement : un excédent de 101 936,82 €
-section de fonctionnement : un excédent de 513 026,16 €

Soit un excédent total de 614 962,98 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VOTE le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

2

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Patrick WARRYN, rapporteur de la Commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats définitifs peuvent être ainsi résumés :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévus : 312 296,00 €
Réalisé : 148 657,04 €
Reste à réaliser : 92 146,00 €

Recettes

Prévus : 312 296,00 €
Réalisé : 250 593,86 €
Reste à réaliser : 18 349,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Prévus : 806 294,00 €
Réalisé : 311 258,38 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes

Prévus : 806 294,00 €
Réalisé : 824 284,54 €
Reste à réaliser : 0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT : 101 936,82 €
FONCTIONNEMENT : 513 026,16 €
RESULTAT GLOBAL : 614 962,98 €

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée.

Sous la présidence de Monsieur Patrick WARRYN, désigné par l'Assemblée Municipale, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

3

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de	513 026,16 €
- un excédent d'investissement de	101 936,82 €
- un déficit des restes à réaliser de	73 797,00 €
Soit un excédent de financement de	28 139,82 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		€
RÉSULTAT AU 31/12/2020	EXCÉDENT	513 026,16 €
	DÉFICIT	€
(A)	EXCÉDENT AU 31/12/2020	€
	- Exécution du virement à la section d'investissement	0 €
	- Affectation complémentaire en réserves (1068)	0 €
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (002)	513 026,16 €
(B)	DÉFICIT AU 31/12/2020	
	- Déficit à reporter (001)	
	Reprise sur l'excédent antérieur reporté(002)	

	Résultat d'Investissement reporté (001) Excédent	101 936,82 €

4

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

-Mr LOPEZ Bernard, président de l'association LABASTIDE-CEZERACQ PETANQUE se retire et ne prend pas part au vote de la subvention allouée à cette association.

-Mr PATRU André, président de l'association SPEAK'UP se retire et ne prend pas part au vote de la subvention allouée à cette association.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2021 aux différentes associations.

Il souligne qu'en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les associations ont dû cesser leurs activités. Certaines associations communales ayant des charges fixes pourraient se trouver en difficulté lors de la reprise des activités si le nombre d'adhérents ou de licenciés est en nette diminution (SPEAK'UP, ALCB). D'autre part, l'association Artix Labastide-Cézéracq basket (ALCB) a sollicité une hausse de la subvention auprès des deux communes pour lui permettre de faire face aux charges de fonctionnement (monté en nationale, emploi d'un salarié, perte de recettes émanant des sponsors). En accord avec le Maire d'ARTIX, la revalorisation du montant de la subvention à cette association sera étudiée en 2022.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après discussion, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire le montant des subventions allouées en 2020,
- d'examiner, en cours d'année, les demandes d'aide financière exceptionnelle émanant le cas échéant des associations communales en difficulté,
- recréer une dynamique associative à la sortie de crise (forum des associations).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer au titre de l'année 2021 les subventions suivantes :

- A.P.E. LAS MURALHETAS :	430 €
- Association COSTALATS ET RIBERES :	410 €
- Association ARTIX-LABASTIDE-CEZERACQ BASKET:	3 045 €
-Association LOUS DE LA SALIGUE (section Badminton) :	265 €
-Association LOUS DE LA SALIGUE (section cours de béarnais).	265 €
- Comité des fêtes :	2 310 €
- A.C.C.A. de LABASTIDE-CEZERACQ :	315 €
- FNACA:	60 €
- Office National des Anciens Combattants :	60 €
- Association Pêche des Baïses :	80 €
- Les vieux outils d'autrefois :	800 €
- Speak Up :	315 €
- La chaîne Cézéracquoise :	210 €
- Association PAYAL	210 €
- Association LABASTIDE-CEZERACQ Pétanque.....	210 €
-ADELFA 64 (Association de lutte contre les fléaux atmosphériques).....	100 €
- C.C.A.S. de LABASTIDE-CEZERACQ.....	4 000 €

5

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS L'ENCEINTE DE L'AIRE MULTISPORTS

Monsieur le Maire expose que dans l'enceinte de l'aire multisports, la Commune doit réaliser les cheminements extérieurs pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux ont été étudiés avec l'entreprise TOULOUSE FRERES qui propose la création de trois rampes d'accès en béton coloré. Le devis présenté s'élève à 14 765,00 HT soit 17 718,00 € TTC.

Il comprend les travaux suivants :

- création cheminements pour PMR : 8 650 € HT
- supplément création terrain de pétanque (+164 m²) : 1 940 € HT
- curage fossé, pont et évacuation à proximité du futur local chasseur : 1 725 € HT

-raccordement des bungalows aux réseaux eau potable, assainissement et gaine électricité + dalle WC : 2 450 €.

Après discussion, le Conseil Municipal choisit un béton coloré «rouge».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-CONFIE la réalisation des travaux de cheminements dans l'enceinte de l'aire multisports à l'entreprise TOULOUSE FRERES pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

-ADOpte le devis en date du 23 février 2021 de l'entreprise TOULOUSE FRERES d'un montant de 14 765,00 € HT soit 17 718,00 € TTC,

-AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires,

-AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense dans la limite de 25 % des crédits d'investissement hors compte 16 et opérations d'ordre pour l'opération d'équipement et montant suivant :

- opération d'équipement n° 29 «création d'une aire multisports»- compte 2312 «agencement et aménagements de terrain » pour un montant de 17 718,00 €.

-PRECISE que cette dépense sera reprise sur le budget primitif de l'exercice 2021.

6

INSTALLATION DE TOILETTES DANS L'ENCEINTE DE L'AIRE MULTISPORTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un WC dans l'enceinte de l'aire multisports à proximité des bungalows afin de permettre le raccordement au réseau d'eaux usées.

La SAS Michel LABORY propose un module sanitaire d'occasion comprenant :1 WC à l'anglaise, 1 lave mains avec mitigeur eau froide/eau chaude, 1 miroir, 1 chauffe-eau électrique de 30 litres. Le devis s'élève à la somme de 2 350,00 € H.T. soit 2 820,00 € TTC.

Une discussion s'instaure au cours de laquelle l'installation de toilettes sèches est suggéré en lieu et place d'un toilette classique.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

-DECIDE l'installation d'un toilette classique dans l'enceinte de l'aire multisports sur le terrain communal sise chemin du Moulin de Bas,

-ADOpte le devis en date du 22/02/2021 de la SAS Michel LABORY d'un montant de 2 350,00 € H.T. soit 2 820,00 € T.T.C.

-AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires,

-AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense dans la limite de 25 % des crédits d'investissement hors compte 16 et opérations d'ordre pour l'article et montant suivant : - compte 2313 «constructions » : 2 820,00 €

-PRECISE que cette dépense sera reprise sur le budget primitif de l'exercice 2021.

7

CADRE TERRAIN DE PETANQUE

Monsieur le Maire indique que pour assurer la sécurité des personnes, il convient de placer des arrêts de boules sur le pourtour du terrain de pétanque.

Pour ce faire, il a été demandé à la Société LAGUNE à MOURENX un devis pour la fourniture de lambourdes en pin pour 176 mètres linéaires dont le montant s'élève à la somme de 751,98 € H.T soit 902,38 € T.T.C.

Il est précisé que la pose sera réalisée par les membres du club de pétanque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE la pose de lambourdes en pin sur le pourtour du terrain de pétanque,

-ADOpte le devis en date du 11 février 2021 de la Société LAGUNE d'un montant de 751,98.€ HT soit 902,38 € TTC,

-AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires,

-AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense dans la limite de 25 % des crédits d'investissement hors compte 16 et opérations d'ordre pour l'opération d'équipement et montant suivant :

- opération d'équipement n° 29 «création d'une aire multisports»- compte 2312 «agencement et aménagements de terrain » pour un montant de 903,00 €.

-PRECISE que cette dépense sera reprise sur le budget primitif de l'exercice 2021.

8

REMPLACEMENT DES DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire indique que les deux défibrillateurs installés en 2011 respectivement à la salle des sports et à la salle multi-activités arrivent en fin de vie. Aussi, la société SCHILLER France fait l'offre suivante :

-reprise des 2 défibrillateurs FRED EASY et remplacement par 1 pack mobilité FRED PA-1 entièrement automatique et un pack complet avec boîtier extérieur avec installation. Un contrat de maintenance de 3 ans dont 1^{ère} année offerte. Deux électrodes enfant à 69 € HT sont également offertes.

Le devis s'élève à la somme de 1 888,50 € HT soit 2 266,20 € TTC.

Monsieur LUCAS précise que ces nouveaux défibrillateurs seront garantis 10 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE le remplacement des deux défibrillateurs FRED EASY numéros 058991045584 et 058991047446 mis en place en 2011 à la salle des sports et à la salle multi-activités,

-ACCEPTTE le devis n° 21OPP-CK-03997 en date du 16/02/2021 de la Société SCHILLER France d'un montant de 1 888,50 € HT soit 2 266,20 € TTC,

-AUTORISE le Maire à signer le devis présenté et toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires,

-AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense dans la limite de 25 % des crédits d'investissement hors compte 16 et opérations d'ordre pour le compte 21568 «autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile pour un montant de 2300 €.

-PRECISE que cette dépense sera reprise sur le budget primitif de l'exercice 2021.

9

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT EAUX ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS D'ARTIX POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES LES VOIES COMMUNALES DITES CAMI DEUS BANIUS ET CHEMIN DU MOULIN DE HAUT

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons d'ARTIX a décidé l'extension du réseau d'assainissement collectif sur les voies communales dites Cami deus Banius et Chemin du Moulin de Haut.

L'avant-projet a été évalué par le Syndicat et le bureau d'études MERLIN à 130 000 € HT (119 000 € HT de travaux, maîtrise d'œuvre 4 500 € HT, 2 000 € HT de tests de réception ITV et 4 500 € HT de divers et imprévus).

Cette opération de travaux donne lieu à une participation communale de 12 % sur le montant HT de ces travaux soit la somme de 15 600 €. Une convention doit être conclue entre le Syndicat et la Commune. A l'achèvement de l'opération, un décompte général sera établi faisant état des engagements respectifs de chaque structure.

Monsieur le Maire précise que ces travaux vont débuter au cours du mois de mars prochain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE de verser au Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons la contribution communale s'élevant à la somme de 15 600 € pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur les voies communales dites Cami deus Banius et Chemin du Moulin de Haut,

-AUTORISE le Maire à signer la convention présentée,

-PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

10

SITE DE LA COMMUNE : ABONNEMENT AU MODULE «STATISTIQUES» AUPRES DE ATELIER-111

Monsieur le Maire propose de souscrire auprès de ATELIER-111, prestataire du site de la Commune, un module supplémentaire «statistiques» pour un coût annuel de 120,00 € HT soit 144,00 TTC qui permettra à la collectivité de connaître en temps réel le nombre de visiteurs du site.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE d'ajouter au site de la Commune le module «statistiques» afin de connaître la fréquentation du site,

-AUTORISE le Maire à signer le devis n° D210200693 en date du 5/02/2021 de ATELIER-111 d'un montant de 120,00 € HT soit 144,00 € TTC.,

-PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

11

INDEMNISATION SINISTRE PAR L'ASSURANCE SMACL CONCERNANT LA DESTRUCTION D'UN ABRIBUS EN BORDURE DE LA RD N° 817 SUITE A UN CHOC DE VEHICULE

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 18 novembre 2018, l'abribus au droit de la R.D. n° 817 a été détruit à la suite d'un choc avec un véhicule.

La Compagnie d'assurance de la Commune la SMACL ASSURANCE propose d'indemniser la Commune pour la somme de 7 113,00 € après déduction de la franchise de 300 € et du découvert de garantie sur les travaux pour 2 307 €.

Monsieur le Maire précise que le montant du devis validé pour la reconstruction de l'abribus avec la SARL E.N. CABRAL s'élève à 8 100,00 € HT soit 9 720,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-ACCEPTE le montant de l'indemnité proposée par la SMACL soit la somme de 7 113,00 €

-CHARGE Monsieur le Receveur Municipal de mettre en recouvrement le chèque de règlement du sinistre.

AVIS SUR UNE DEMANDE D'AIDE POUR LA RENOVATION D'UN PORTAIL EN FERRONNERIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 septembre 2013, la Commune s'est engagée dans une opération d'incitation à la mise en valeur des murets, façades et clôtures alignés sur le domaine public.

Dans le cadre de cette opération, Messieurs CLABAUT Yann et BLASQUIZ Gérard, domiciliés 17 Carrère de Cap Sus à LABASTIDE-CEZERACQ, sollicitent l'aide financière de la Commune pour la rénovation de leur portail d'entrée existant en fer forgé. Le montant du devis s'élève à 1 255,00 € H.T.

Le règlement municipal indique que les portails et portillons seront réalisés en ferronnerie obligatoirement par un professionnel. Un forfait de 500 € par portail est alloué par la Commune au demandeur.

Considérant que les critères d'octroi sont réunis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide financière forfaitaire d'un montant de 500 € sera versée à Mr CLABAUT Yann et Mr BLASQUIZ Gérard pour la mise en place d'un portail d'entrée en ferronnerie à l'adresse sise 17 Carrère de Cap Sus.

12

ELECTION DU 4^{ème} DELEGUE AU SYNDICAT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LABASTIDE-CEZERACQ ET LABASTIDE-MONREJEAU

Monsieur le Maire informe que par arrêté préfectoral en date du 10 février 2021, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a procédé à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le fonctionnement du regroupement pédagogique des communes de Labastide-Cézeracq/Labastide-Monréjeau.

Aussi, en application de l'article 6 desdits statuts qui stipule que le syndicat sera administré par un comité composé de quatre conseillers municipaux pour représenter chaque commune membre, il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du quatrième délégué titulaire pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Labastide-Cézeracq et Labastide-Monréjeau.

Après vote, le Conseil Municipal :

ELIT Madame Margaux DUPRAT en qualité de délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de LABASTIDE-CEZERACQ ET LABASTIDE-MONREJEAU.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

PLANTATION DE PEUPLIERS

La Commission permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réunie le 1^{er} février 2021, a décidé d'allouer à la Commune une subvention de **2 450 €** pour l'aide à la remise en production des peupleraies.

Le coût final de cette opération est la suivante :

Dépenses

- Abattage et replantation de peupliers sur une superficie de 3,50 Ha par la Société ALLIANCE Forêts bois pour un montant de 13 397,26 € TTC
- Remise à niveau du pourtour de la plantation par la SARL TOULOUSE FRERES pour un montant de 576,00 € TTC

Soit un montant total de dépense de **13 973,26 € TTC**

Recettes

- Produit de la vente des peupliers par ALLIANCE Forêts Bois pour un montant de 16 203,57 €
- Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine : 2 450 €

Soit un montant total de recettes de **18 653,57 €**

Soit un résultat excédentaire de **4 680,31 €**

FLEURISSEMENT COMMUNE

Le service espaces-verts de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez :

- va planter une haie et des arbres le long du nouveau terrain de pétanque,
- a enlevé les acacias morts bordant l'ancienne RN 117,
- va refaire le massif de fleurs devant l'église,
- va refaire le parvis du monument aux morts

SIGNALETIQUE PATRIMOINE COMMUNAL

Les textes et les neuf aquarelles réalisées par Mme Colette TILHOU seront diffusés pour information aux conseillers municipaux par voie informatique. Les supports en fer forgé ont été construits par Mr BAYROU Pascal et seront placés sur le parcours de découverte par les services de la CCLO.

PROJET DE MOBILITE SOLIDAIRE

Le collectif écocitoyen de Labastide-Cézéracq élabore en partenariat avec la Communauté de Communes de Lacq-Orthez un plan de mobilité rurale qui met en place un service à la personne. Ce dispositif s'organise autour d'un groupe de chauffeurs solidaires qui se met à disposition pour rendre service (courses, rendez-vous médicaux etc...). Ce projet sera intégré dans le Pays de Béarn dont fait partie la Communauté de Communes de Lacq-Orthez qui mène déjà une réflexion sur le thème Transport/Mobilités/Numérique.

EXTENSION MAIN-COURANTE A LA SALIGUETA

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte de placer une main-courante en bois à partir du parking «ancien terrain de tennis »vers la saliguetta.

QUESTIONS ORALES

-Madame Gisèle MONTAUT communique les informations suivantes :

-En partenariat avec la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU, la journée de nettoyage des abords du Gave et du Cami Salié à Labastide-Monréjeau se déroulera le dimanche 21 mars 2021. Les associations communales et les élèves du regroupement pédagogique seront associés à la préparation de cette manifestation.

- Un courrier sera adressé à l'ensemble des acteurs économiques de la commune (artisans, agriculteurs, auto-entrepreneurs, entreprises, activités libérales) pour collecter leurs coordonnées et des informations sur leurs activités afin de les faire connaître auprès de la population.

- Dates des prochaines réunions :

- . CCAS : 8 mars 2021 à 18 h
- . Commission finances : 23 mars 2021 à 18 h
- . Commission communale des impôts directs : 30 mars 2021 à 18 h
- . Conseil Municipal : 8 avril 2021 à 19 h

Affiché le 2 mars 2021
Le Maire

